



Bernard Huchet et Claire Haquet (dir.)

Repenser le fonds local et régional en bibliothèque

Presses de l'enssib

Enrichir les fonds locaux

Claire Haquet

DOI : 10.4000/books.pressesenssib.5178
Éditeur : Presses de l'enssib
Lieu d'édition : Villeurbanne
Année d'édition : 2016
Date de mise en ligne : 15 février 2019
Collection : La Boîte à outils
EAN électronique : 9782375460900



<http://books.openedition.org>

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2016

Référence électronique

HAQUET, Claire. *Enrichir les fonds locaux* In : *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque* [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2016 (généré le 18 octobre 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pressesenssib/5178>>. ISBN : 9782375460900. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pressesenssib.5178>.

Ce document a été généré automatiquement le 18 octobre 2023.

Le texte seul est utilisable sous licence . Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Enrichir les fonds locaux

Claire Haquet

- 1 L'enrichissement des fonds locaux a reposé très longtemps sur les relations étroites entretenues entre les bibliothèques et leur environnement scientifique et érudit immédiat, par des mécanismes de dons, d'échanges et d'achats.
- 2 Dans les années 1980, la constitution de collections locales s'est doublée d'un souci d'actualité, dans une perspective de documentation : rapports et indicateurs sur la santé économique locale, annuaires d'entreprises et brochures étaient rassemblés pour faciliter des démarches de recherche d'emploi dans un bassin de vie identifié. Aujourd'hui, le « régionalisme » est un secteur éditorial très dynamique dans le tourisme et les fictions dépeignant les conditions de vie « d'autrefois », quand les études historiques, artistiques et géographiques, qui forment le soubassement classique de ces fonds, tendent à se faire plus rares et moins synthétiques.

Une politique documentaire pour le fonds local et régional

- 3 Une politique documentaire pour le fonds doit être rédigée en complémentarité avec la politique générale de l'établissement. L'idéal est bien sûr celui d'une collecte systématique et multisupport, visant la plupart du temps une conservation exhaustive. Cependant, le document doit être adapté aux réalités matérielles et humaines et aux priorités culturelles de l'établissement. Il placera au premier plan des bornes (territoriales, chronologiques) à l'exhaustivité, la méthode la plus courante étant celle dite des « cercles concentriques ». Il fera également une place à l'exhaustivité ou non de la conservation des documents, en apportant des éléments justificatifs objectivés face à une tutelle, une population, des écrivains forcément particulièrement attentifs à une collection si proche de leur cadre de vie.

Faire une veille exhaustive

- 4 Si la réalité impose de mettre des bornes à l'enrichissement matériel des collections, il nous semble que la veille doit, elle, être « écologique » et porter sur le long terme¹. Une connaissance approfondie de l'environnement culturel, éditorial, documentaire est requise afin de pouvoir maîtriser par la suite des choix bibliothéconomiques tenant compte des atouts et des faiblesses du territoire.

Fréquenter les librairies, lire la presse quotidienne régionale (PQR)

- 5 On ne rappellera pas que la connaissance des particularités du terroir : l'histoire, les gens, l'économie - les entreprises, la mémoire industrielle - est essentielle pour mener une veille intelligente sur le fait local. Quoiqu'il ne s'agisse pas de rassembler pour rassembler, « d'accumuler religieusement », comme l'écrivait Pierre Nora « vestiges, témoignages, documents, discours, signes visibles de ce qui fut »², une idée claire des principaux événements structurants du territoire couvert, des points de débat et des hauts lieux est requise. Il suffit pour s'en imprégner de flâner au rayon régional des librairies locales - on n'ose plus parler des disquaires - et de lire les réguliers comptes rendus des œuvres mises en avant par la PQR.
- 6 Les outils traditionnels de la veille documentaire (*Électre*, *Livres-Hebdo*) seront de peu de recours en raison de la faible envergure du tirage et des réseaux de distribution de la plupart des éditeurs locaux. C'est pourquoi entretenir un rapport de confiance avec les libraires locaux est important pour se faire alerter d'une vente ou d'une parution imminente, et cela sans se limiter au titulaire du marché public des livres ni au libraire spécialisé dans le régionalisme.

Connaître les services régionaux du livre, visiter les fêtes et salons

- 7 Certaines structures régionales pour le livre publient régulièrement un catalogue des publications des éditeurs locaux avec lesquels elles sont en relation permanente (en Lorraine, il s'agit de deux numéros spéciaux annuels du *Sel*, la publication du Centre régional du livre). Les éditeurs et les auteurs locaux peuvent encore être découverts en fréquentant les stands des multiples salons et fêtes du livre organisés dans toutes les régions de France. Des festivals semblables existent pour la musique et le cinéma : c'est l'occasion d'une prise de contact et d'une amorce de sensibilisation au travail de collecte et de conservation effectué par le fonds local de la bibliothèque.

Être attentif à l'auto-édition

- 8 Désormais la veille sur Internet et les réseaux sociaux est indispensable. On a même vu se créer des entreprises d'auto-édition via le financement participatif (ou *crowdfunding*), d'œuvres d'intérêt local, qu'elles soient imprimées ou musicales. Ces productions échappent donc aux circuits traditionnels de l'édition et de la librairie.

Favoriser les relations interpersonnelles : collectionneurs, étudiants, associations

- 9 Au-delà de la veille informationnelle, les relations interpersonnelles jouent à plein dans la veille et la collecte d'éléments du fonds local. Dans les salles de lecture et sur les rayonnages existants viennent se documenter les étudiants, chercheurs, savants,

artistes, écrivains et rédacteurs de bulletins associatifs. Les échanges avec le personnel sont donc tout à fait naturels et la remise d'un tiré à part, d'un exemplaire de mémoire ou d'un exemplaire justificatif d'une publication viendront enrichir, parfois avec hommage ou dédicace, les collections de la bibliothèque. L'époque où de notables érudits se constituaient des collections privées de bibliophilie locale pouvant rivaliser avec celle de la bibliothèque municipale (BM) la plus proche est révolue. Il n'en demeure pas moins que les chercheurs d'une part, et les collectionneurs de curiosités d'intérêt local (estampes, cartes postales, films, disques...) d'autre part, existent toujours, qu'on les croise dans les salles des ventes si ce n'est dans la salle de lecture, et que de fructueux échanges de trouvailles, d'identifications, d'opinions si ce n'est directement de documents, peuvent s'opérer par ce biais. Ces collectionneurs, par la suite, peuvent envisager le don ou le legs de leur collection s'ils sentent l'intérêt de la bibliothèque pour leur fonds et voient que leur approche de l'histoire ou des particularités locales est partagée par l'institution.

Coopérer avec les institutions culturelles voisines

- 10 En dernier lieu, l'échange de documents* avec les institutions culturelles environnantes est à cultiver particulièrement. Bibliothèques, archives, musées, offices de promotion de la langue régionale, services régionaux de l'archéologie et de l'Inventaire du patrimoine, Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC), éditent régulièrement des publications dont beaucoup peuvent être envoyées gracieusement, d'autres collectées, certaines achetées. L'échange est pratiqué très communément dans les musées et assez peu dans les bibliothèques. Il peut concerner des catalogues d'exposition mais aussi des doubles du fonds local, dans une dynamique d'enrichissement mutuel et de répartition de la carte documentaire.

Pratiquer toutes les voies d'enrichissement

- 11 L'une des clefs d'une veille profitable réside dans la maîtrise des circuits d'approvisionnement. Les quatre modes d'acquisition décrits ci-après doivent être tous pratiqués concurremment et sans restriction, sinon les bornes financières et de négociation posées par l'autorité de tutelle.

Encadré. Quatre modes d'acquisition

- les acquisitions courantes sont réalisées sur le budget de fonctionnement et la plupart sur le marché public de fourniture de documents courants, sauf si un lot de ce marché a été réservé au fonds local. Elles sont réalisées de préférence en double exemplaire dès l'abord lorsqu'il existe une intention de conservation patrimoniale : un exemplaire est mis à disposition du public en prêt tandis que l'autre rejoint dès l'origine un magasin de conservation. Les ouvrages d'intérêt local étant souvent de faible diffusion, il est très difficile de racheter plusieurs années après publication un nouvel exemplaire si le premier est perdu ou dégradé, car les tirages sont le plus souvent épuisés. Les achats par souscription peuvent aussi être défendus dans ce cadre ;
- les acquisitions rétrospectives et patrimoniales sont réalisées sur le budget d'investissement si leur montant unitaire est supérieur à 100 €, ce qui est souvent le cas (ligne « fonds anciens des bibliothèques et des musées » dans la comptabilité

M14). Ces acquisitions sont mûrement réfléchies au sein des établissements et des collectivités car leur consultation immédiate est faible voire inexistante, tandis que leur coût et leur valeur symbolique sont élevés. Elles sont d'ailleurs les seules à bénéficier des subventions des fonds régionaux d'acquisition pour les bibliothèques (FRAB) dotés à parité par l'État (DRAC) et la région, et des aides Acquisitions patrimoniales d'intérêt national (APIN) délivrées directement par le ministère de la Culture ;

- les dons peuvent prendre la simple forme du don manuel* d'un tiré à part ou du dépôt d'un exemplaire de mémoire d'étudiant à titre de remerciement et de documentation, comme celle particulièrement précieuse du don d'une bibliothèque de collectionneur local, du fonds d'atelier d'un artiste ou d'un photographe, ou des carnets d'un écrivain. D'une manière générale et selon son importance, tout don nécessite un remerciement écrit de la main du directeur d'établissement, si ce n'est de l'autorité de tutelle, voire une délibération du conseil municipal s'il est d'une valeur significative. Les plus beaux dons sont souvent le fruit de relations à long terme et d'échanges nourris avec le donateur potentiel. Ils nécessitent du temps et un peu d'investissement personnel ;
- la collecte de documents pour le fonds local peut prendre naissance dès l'entrée de la bibliothèque, à l'endroit où se déposent traditionnellement affiches et prospectus culturels, programmes de cinéma et journaux gratuits. Elle concerne aussi facilement les publications municipales environnantes, les courriers reçus, les commerçants du quartier, la chambre de commerce... et peut très vite subir un développement exponentiel pour peu que des relais dans l'équipe des bibliothécaires ou chez des lecteurs sensibilisés soient très motivés. C'est pourquoi, hormis dans le cadre du dépôt légal, la collecte d'éphémères devrait toujours être encadrée par un projet particulier, événementiel ou thématique, mais surtout susceptible de s'inscrire à long terme dans la politique documentaire de l'établissement. La collecte peut aussi prendre la forme dématérialisée d'une sélection de sites réunis sous forme de signets ou, mieux, récoltés en collaboration avec la Bibliothèque nationale de France (BnF) dans le cadre du dépôt légal de l'Internet français. Au-delà de l'imprimé, la collecte peut toucher la musique, comme en témoignent les riches « démothèques » d'Argentan et de Metz*. Elles assurent la conservation de la production musicale des groupes locaux dans un ensemble comprenant une performance enregistrée en direct, une mise à disposition des CD dans les bacs de prêt, et une programmation culturelle tout au long de l'année.

* Vincent Bouteloup, « Petit guide pour la mise en place d'une démothèque en discothèque de prêt », *ACIM Portail des bibliothécaires musicaux*, 2006. [En ligne] : < <http://www.acim.asso.fr/spip.php?article181> >.

Maîtriser la politique documentaire

- 12 Le fonds local doit être inscrit dans la politique documentaire générale de la bibliothèque, au même titre que les fonds courants ou spécialisés. Ici aussi, on parle d'accès, de publics-cibles, de sélection, de conservation et de désherbage. Il convient d'être capable d'expliquer ses choix en matière d'acquisition et de conservation face à

une tutelle, des lecteurs ou les auteurs eux-mêmes qui n'ont pas forcément la même vision du « local » que celle qu'a souhaité se donner l'établissement. La bibliothèque n'étant pas seule dans son environnement documentaire à se préoccuper du fait local, il convient aussi de déterminer une carte documentaire où le positionnement de chacun (BU, service d'archives, musée, service de l'Inventaire, centres de documentation des collectivités ou d'autres organismes) sera bien établi ; éventuellement, un réseau d'acquisitions et de conservation réparties, même peu formalisé, sera développé.

- 13 La pratique des « cercles concentriques » est, inévitablement, la plus raisonnable dans un contexte matériel et budgétaire contraint. Elle consiste à s'efforcer à l'exhaustivité dans le ressort immédiat de son territoire (communal, intercommunal, départemental selon les cas), et à établir des priorités décroissantes à mesure de l'éloignement de la bibliothèque³. À Versailles, la BM a apposé des codes aux intentions d'acquisition selon le système suivant : 1 - Versailles et Seine-et-Oise ; 2 - Yvelines ; 3 - Autres communes et départements de l'ancienne Seine-et-Oise⁴.
- 14 Des choix d'orientation documentaire peuvent être pris. Ils doivent être explicités. On pourra ainsi donner une coloration « tourisme et patrimoine », « économie et paysages », « culture et traditions » à son fonds de libre accès et ou de conservation, selon les thématiques développées par la bibliothèque en général et les appétences de son public.
- 15 La question de la fiction littéraire, avec le développement de l'autoédition en ligne, peut être délicate à traiter. Selon les cas, il sera pertinent de faire une place à la fiction régionaliste dans un fonds local le plus souvent envisagé comme un fonds documentaire, ou de maintenir ces romans dans le fonds de littérature. L'appréciation de la qualité littéraire des écrivains ou des poètes locaux relève de la subjectivité du bibliothécaire, qui ne rejoint pas toujours l'opinion qu'en ont les intéressés eux-mêmes, leurs lecteurs, ou leurs soutiens institutionnels. Dans ce cas, la politique des cercles concentriques peut servir à justifier de limiter l'acquisition onéreuse d'une œuvre littéraire à une seule publication représentative.
- 16 Une politique documentaire explicite et assumée est, ne l'oublions pas, un outil de valorisation et de promotion des fonds. Le fonds local éveille forcément l'intérêt des habitants du territoire qui fréquentent la bibliothèque. Il est relativement aisé de susciter des propositions d'intégration de toutes sortes de documents et de médias d'intérêt local. En décourager est plus subtil. Mais le pareil attire le pareil, et la production de produits tels que sélections bibliographiques, présentations publiques de nouveautés du fonds local, expositions d'images... est un excellent moyen pour faire appréhender les orientations du fonds et attirer des propositions enrichissantes.

NOTES

1. Selon l'expression d'Yves Jocteur Montrozier, « Les fonds locaux », in Jean-Paul Oddos (dir.), *Le patrimoine : histoire, pratiques et perspectives*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 1997 (coll. Bibliothèques), p. 364.
2. Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, 1, *la République*, Paris, Gallimard, 1984 (coll. Bibliothèque illustrée des histoires), p. XXVII.
3. Gérard Littler, « Fonds local et régional », in *Conservation et mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux, des bibliothèques françaises*, Villeurbanne, Presses de l'ENSB, 1983, p. 188.
4. Marie-Agnès Ibar, *Constituer un fonds local : l'exemple de la Bibliothèque municipale de Versailles*, Mémoire d'étude de conservateur des bibliothèques, sous la direction de Marie-Françoise Bois-Delatte : Villeurbanne, Enssib, 2002, p. 49. [En ligne] : <<http://enssibal.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/ibar.pdf>>. Le ressort de Seine-et-Oise constitue, pour les collections versaillaises, un territoire plus pertinent que celui des seules Yvelines, et rejoint celui des Archives départementales « des Yvelines et de l'ancienne Seine-et-Oise ».